

FONDS SOCIAL EUROPEEN

REUNION DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DU 4 OCTOBRE 2016

ORDRE DU JOUR :

Introduction.....	2
Sujets d'actualité.....	3
Mise en œuvre du FSE et de l'IEJ en France	3
Actualités européennes.....	7
Actualités nationales	8
Programmation 2014-2020.....	9
Simplification.....	9
Point sur la mise en œuvre de la stratégie de communication.....	12
Approbation du compte rendu du CNS du 29 septembre 2015.....	13

INTRODUCTION

Carine CHEVRIER, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, ouvre la séance. Après un bref rappel des enjeux du FSE, elle propose un premier bilan de l'ensemble des réalisations conduites depuis une année.

La France a déclaré 52 M€ de dépenses dans le cadre de l'IEJ au mois de mai, prouvant qu'elle savait répondre aux obligations réglementaires et que la programmation était un succès. En outre, les crédits IEJ sont presque totalement programmés. État et régions ont conduit une première évaluation de l'impact de l'IEJ. La DGEFP et les Conseils régionaux ont soumis à la Commission européenne leur premier rapport annuel de mise en œuvre (RAMO). S'agissant de la programmation du PON FSE, les niveaux atteints sont satisfaisants.

En termes de perspectives, le descriptif des systèmes de gestion et de contrôle est achevé pour le PON FSE et inscrit au prochain collège de la CICC. Il existe des enjeux autour de Ma Démarche FSE. L'outil informatique doit répondre aux exigences métiers mais aussi de reporting décisionnel. D'ici la fin de l'année, le système d'information embarqué dans MDFSE devrait être mis en place. Des travaux sont également menés sur l'aspect appropriation et accompagnement du changement. Dans ce domaine, des réunions d'échanges avec les Directe, les OI et certains bénéficiaires sont organisées afin de partager les premiers résultats des programmes. Une perspective majeure en 2017 concerne les premiers objectifs de déclaration de dépenses et le rendu compte de la mise en œuvre du rapport d'avancement couvrant l'ensemble des programmes.

Pour conclure, elle salue l'arrivée de Jiri PLECITY, comme nouveau chef de l'unité France au sein de la DG Emploi Commission européenne, puis évoque la mémoire d'Egidio CANCIANI.

Stéphanie VON EUW, Vice-présidente chargée des affaires européennes Île-de-France, souhaite la bienvenue aux participants du Comité National en région Ile-de-France. Après avoir remercié l'ensemble des personnels qui ont collaboré à l'organisation de cette matinée, elle salue la mémoire d'Egidio CANCIANI.

Elle évoque ensuite la co-présidence du comité, déclarant qu'elle est symbolique du partenariat et de l'excellente collaboration entre l'Etat et les régions, soulignant aussi que l'ensemble des équipes a conscience de l'enjeu et de l'opportunité que représente la régionalisation des fonds européens. Elle se déclare personnellement convaincue que le niveau régional est un excellent niveau opérationnel de mise en œuvre des fonds structurels. Pour rappel, 20,7 M€ seront gérés par les régions sur la période 2014-2020, il conviendra donc d'être concrets et opérationnels, facilitateurs de l'utilisation de ces fonds. La collaboration avec les services de l'Etat et services déconcentrés de l'Etat reste essentielle sur des sujets fondamentaux pour les régions, notamment la formation professionnelle et l'apprentissage, l'emploi et l'inclusion sociale, pour lesquels il existe une exigence de résultats.

Point à souligner, la simplification doit être un objectif majeur car de celle-ci dépendra aussi l'avenir de la politique de cohésion. Le process et le mode opératoire

doivent être le plus simple possible tout en restant rigoureux. Les régions souhaitent véritablement contribuer à cette démarche. A noter, des éléments importants ont déjà été engagés, par exemple, la généralisation des forfaits ou la simplification de la justification des dépenses, mais il faut désormais aller plus loin et faire de nouvelles propositions à la Commission en ce sens.

André DEWEZ, DG Emploi, Commission européenne, évoque le choc suscité par la disparition soudaine d'Egidio CANCIANI et la nécessité d'aller de l'avant malgré tout, mais aussi la nouvelle organisation mise en place dans le service avec l'arrivée de nouveaux intervenants, tels Cornelia GROSSER et Jiri PLECITY.

Puis, il revient sur quelques éléments forts du discours du président JUNCKER sur l'état de l'Union 2016, notamment sur son constat d'une grande fragilité de l'Union européenne et son choix, en réponse, d'une volonté réaliste plutôt que la résignation. Face aux nombreux problèmes non-résolus, notamment dans le domaine social, la nature du projet européen doit être le fondement de l'action. L'objectif doit être de rester à la pointe du combat en faveur du droit humain et de valeurs fondamentales. Il ne peut être atteint que si un discours similaire est tenu à la fois à Bruxelles ou Strasbourg et dans tous les États membres, soutenu par une vision à long terme et une vraie capacité à gouverner.

Le programme du président comprend une volonté de construire une Europe qui protège et qui préserve le mode de vie, à travers la défense de la libre circulation des travailleurs, la lutte contre la discrimination et le racisme, la défense de l'ouverture commerciale, la défense de l'application de règles équitables dans toute l'Europe, la défense des assainissements budgétaires, le besoin d'investir pour répondre aux crises humanitaires que l'Europe connaît, et plus que tout le besoin d'investir dans la jeunesse. Le président stipule que ce dernier point est de la responsabilité des États, tout en soulignant qu'il revient à l'UE de soutenir leurs efforts, notamment avec la Garantie pour la Jeunesse.

Pour conclure, André DEWEZ déclare que, dans ce contexte difficile de crise existentielle de l'UE, le fonds social est en première ligne pour aider à construire une Europe plus sociale. Il faut donc garder à l'esprit les priorités européennes en matière sociale, pour lesquelles le fonds social est présent comme appui financier, mais aussi avoir le devoir collectif de rendre possible une utilisation la plus efficace des fonds.

SUJETS D'ACTUALITE

- Mise en œuvre du FSE et de l'IEJ en France

Jocelyn VIDON-BUTHION, DGEFP, propose un premier bilan des éléments financiers de mise en œuvre.

S'agissant du FSE, la maquette globale est de 2,89 Mds€, la programmation atteint actuellement 27 %, soient 794 M€, auxquels peut être ajouté un stock de projets instruits de 200 M€, pour un total de 30 % de la maquette.

En termes de bilan, la programmation avance correctement, malgré un décalage de mise en œuvre en 2014.

Le total est de plus de 5 300 dossiers enregistrés à ce stade dans MDFSE. Plus d'un quart des montants programmés ont fait l'objet d'une demande de paiement par les bénéficiaires, 3 % d'un contrôle de service fait, dont 2 % sont certifiés.

Concernant la programmation par axe, elle est globalement homogène malgré un léger retard sur l'axe 1 lié à l'impact de l'IEJ. Un examen plus en détail révèle aussi que les crédits prévus pour l'aide à la création d'entreprise performant : ils représentent 35 % de la programmation mais dans seulement 20 % de la maquette de l'axe 1. Point de précision, les deux objectifs thématiques (NDLR : OT 8 : emploi et OT 10 : décrochage scolaire) de l'axe 1 avancent de manière homogène. L'axe 2 enregistre une bonne performance, compte tenu à la fois de la programmation du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et de l'attrait des mesures de formation des actifs. S'agissant de l'axe 3, le constat est celui d'une avance en termes de demandes de paiement.

Si l'on fait une comparaison entre le volet central et le volet déconcentré, la programmation du volet central est légèrement en avance par rapport à celle des DIRECCTE, à la fois pour les OI centraux et pour les dossiers gérés directement par la mission des projets nationaux à la DGEFP. En revanche, le volet déconcentré présente de meilleurs résultats sur les demandes de paiement. L'avance du volet central s'explique par la structure de sa programmation.

Point positif, les OI du volet déconcentré, réalisent beaucoup de CSF. En constate, un léger retard en la matière pour les OI du volet central. A ce titre, il faut rappeler l'urgence à réaliser des CSF en octobre pour participer à l'appel de fonds début novembre.

Concernant la programmation du PO IEJ, elle atteint 98 % de la maquette, 425 M€ sur un total de 434 M€. A ce stade, 20 % des montants programmés ont fait l'objet d'une demande de paiement, 1 % sont au stade du CSF et 11 % ont été certifiés.

Jocelyn VIDON-BUTHION présente un point sur l'impact de la programmation du volet central sur chacune des régions.

Quelques chiffres, 380 M€ ont été programmés au volet central, dont 320 M€ correspondent à des politiques publiques territorialisées (ex : accompagnement intensif de Pôle emploi), les 60 M€ restants correspondent à l'assistance aux structures, y compris l'assistance technique.

Stéphanie VON EUW revient sur la mise en œuvre du FSE au niveau des régions.

La programmation se passe correctement avec des situations variables en fonction des régions, liées à leur structuration et aux évolutions institutionnelles récentes. Certaines régions sont un peu plus avancées que d'autres, mais l'objectif de chacune est de consacrer l'année 2017 à l'accélération de la programmation, mais surtout de s'assurer des premières réalisations compte tenu du risque de dégageant d'office

au 31 décembre 2017. Certaines régions sont exemplaires, ayant programmé près de 40 à 50 % de leur enveloppe FSE 2014-2020. Le soutien FSE des régions est accordé en majorité aux actions de formations qualifiantes. Pour les demandeurs d'emploi les moins qualifiés, les régions soutiennent des actions de développement de l'apprentissage.

Stéphanie VON EUW insiste sur la nécessaire complémentarité entre le FSE géré par les Régions et par l'Etat en raison des exigences de résultats. Elles rappellent aussi l'importance de pouvoir adapter leur volet FSE au nouveau contexte, à savoir le nouveau périmètre géographique des régions fusionnées et le renouvellement des instances et des majorités qui peuvent se traduire par de nouvelles orientations politiques, tout en restant dans le respect des textes européens.

Les régions déclarent être à disposition pour être force de proposition, leur souhait étant de suivre une démarche positive et constructive, sans attendre les débats sur la préparation de la période de programmation post 2020 ou sur la simplification des fonds européens. A travers les Régions de France, chaque région travaille à un retour d'expérience et des propositions en la matière.

Point de précision, Régions de France a déjà formulé un grand nombre de propositions, notamment à travers quatre contributions transmises auprès de la Commission Européenne et des membres du groupe de travail à haut niveau. Elle poursuivra ses contributions.

Sur 2014-2020, un point essentiel pour les régions est la généralisation des logiques de forfaitisation pour réduire la charge administrative des bénéficiaires, en particulier pour le FSE qui concerne souvent de très petites structures. Un enjeu des collectivités territoriales et des régions consistera à veiller à ce que leur circuit interne et leurs commandes soient les plus simples possibles afin d'être efficaces.

André DEWEZ constate que la progression des deux programmes est bonne tant du point de vue des ressources programmées que des opérations sélectionnées. Par ailleurs, les rapports annuels indiquent également de bons résultats en termes de réalisations, en particulier sur le choix des publics cibles. Concernant l'état des dépenses, il souligne que les questions relatives au descriptif de système de gestion et de contrôle (DSGC), à la désignation des autorités de gestion, en 2019, ont pu ralentir les déclarations de dépenses. Sur MDFSE, le fonctionnement correct de l'outil central est un élément de satisfaction ; sur les indicateurs de performance, il émet le souhait d'obtenir des informations, à travers les différents responsables sur le terrain eu égard à la facilité qu'ils ont à les sélectionner.

En commentaire complémentaire, la Commission Européenne indique sa satisfaction de constater la bonne coopération entre les Régions et l'Etat. Sur la fusion des régions, la difficulté est de comprendre son impact sur la redéfinition de certains éléments de nature stratégique dans les régions. La Commission Européenne, pleinement consciente du besoin de flexibilité, a d'ailleurs entamé une réflexion, qui sera débattue à la fin du mois à Strasbourg, sur la nécessité d'adapter les programmes aux évolutions, notamment au regard des priorités européennes.

Or, les programmes sont conçus dans une perspective de long terme avec une base stratégique bien définie. Une option pourrait être un reprofilage des critères de sélection, adoptés dans les appels à projets opérés au niveau des régions, plutôt qu'une modification de programme. En matière de simplification, l'enjeu est de trouver un équilibre entre l'exigence de maintenir un ensemble de garanties pour une utilisation sécurisée des fonds et la volonté d'aboutir à une plus grande simplification à la fois de la part des autorités de gestion et de la Commission. Un autre point à l'ordre du jour de la réflexion est le problème majeur de l'accumulation des exigences en matière de contrôles.

Tristan KLEIN, Adjoint au chef de mission MADP – DGEFP, aborde la partie qualitative du bilan FSE et IEJ.

Concernant les données « participants » du programme IEJ, elles sont en phase avec l'évolution de la programmation. Plus de 160 000 participants sont inscrits à fin août, dont plus de 60 % liés au volet central, plus particulièrement à deux opérations (accompagnement intensif jeune de Pôle emploi et Garantie jeune). Les jeunes accompagnés ou suivis, sont majoritairement des hommes, plutôt jeunes (âgés de 20 ans ou moins) et pour la moitié, ils ne sont pas ou peu qualifiés. La situation du marché du travail à l'entrée et à la sortie révèle que les jeunes sont des NEET à l'entrée et sont essentiellement des chômeurs. Le taux d'emploi à la sortie est de 37 %. Les sorties sont majoritairement positives si l'on inclut les sorties vers la formation. Après plus de deux ans de mise en œuvre du programme, le constat est une stabilité du taux d'emploi et de sorties positives. On décompte 82 000 sortants fin août et une durée moyenne d'opération de 157 jours. S'agissant des sortants à six mois, le taux d'emploi est de 50 %. Celui-ci continue encore à s'améliorer à neuf mois. Concernant la qualité des emplois occupés par ces jeunes, ils possèdent au moins deux, des quatre critères de qualité retenus dans la guidance de la Commission, dans 80 % des cas. Sur la formation six mois après la sortie, la qualité n'est malheureusement pas la même en matière de stages.

S'agissant du PO FSE, la programmation a progressé fortement : plus de 700 000 participants sont enregistrés pour le PON FSE. Les priorités d'investissement 8.6 et 8.7 sur l'axe 1 et 2 ne sont pas représentées en raison du faible nombre de participants. Le PO est porté principalement par la priorité 9.1 sur l'inclusion active. Sur l'axe 1, la priorité 8.2 avec les actions de Pôle emploi et des Missions locales emporte le plus de participants. Il en est de même sur l'axe 2 pour la formation des salariés ou le contrat de sécurisation des parcours professionnels. Les actions de création d'entreprises sont aussi assez dynamiques. Le constat est une bonne dynamique de collecte et de saisie par les bénéficiaires.

S'agissant de la nature des publics accompagnés, les diplômés sont généralement assez faibles, sauf sur la création d'entreprises. En termes de minima sociaux, la part est élevée en particulier sur la priorité 9.1 avec plus de 70 % des personnes qui en sont titulaires. Les populations sont aussi relativement défavorisées ou fragiles, souvent d'origine étrangère, en situation d'exclusion du logement ou handicapées.

Concernant la situation des participants à l'entrée des actions, les personnes sont le plus souvent au chômage, ou en inactivité pour le décrochage scolaire. Les

personnes en emploi sont plus nombreuses sur la priorité 8.3. Un équilibre est constaté sur la priorité 8.5 entre les personnes au chômage et les actifs salariés. Du point de vue des résultats à la sortie, le taux d'emploi est variable, en moyenne de 30 % pour la plupart des opérations. Sur la 8.5, le taux de chômage est plus élevé. Concernant l'axe 3 (parcours intégrés), il faut considérer que les résultats ne sont pas définitifs s'agissant d'une première étape du parcours.

Stéphanie VON EUW considère que les présentations tendent à prouver que le premier impératif est atteint, consistant à ne pas se tromper de cible. En venant répondre à des besoins très concrets et précis, les différentes politiques démontrent que le FSE et l'IEJ sont des outils indispensables.

André DEWEZ souligne que les programmes sont basés sur un concept stratégique de gestion par les résultats, autrement dit leur examen régulier est un point fondamental.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

En réponse à la question de la sur programmation, **André DEWEZ** précise que les règlements ne parlent pas de cette notion. Mais la Commission trouve utile que les autorités de gestion l'utilisent afin de donner une meilleure idée de l'état de mise-en-œuvre des programmes. En matière de financement des structures, des avances régulières ont été réalisées par la Commission européenne depuis le début de cette période et elles sont disponibles pour les autorités de gestion ; il leur revient ensuite d'en diffuser les principes et les avantages.

- Actualités européennes

Jocelyn VIDON-BUTHION déclare que la Commission a présenté sa proposition de modification des règlements, le 14 septembre 2016. Elle comporte une proposition de rallonge de l'IEJ, d'environ 1 Md€ au niveau européen, soient 100 M€ pour la France.

Des discussions sont en cours sur le périmètre géographique car, sans modification du règlement actuel, la prolongation aurait un impact important en termes de régions éligibles. Pour rappel, les régions éligibles sont celles dont le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25 % sur la base des dernières données Eurostat disponibles au moment de la prise de décision. La question se pose actuellement de la pertinence à prolonger une initiative qui reviendrait à rendre éligibles de nouveaux territoires quand l'idéal serait de stabiliser les périmètres IEJ afin de tenir compte de l'expérience acquise. A ce stade, une autre piste de réflexion consisterait à considérer le taux de chômage moyen entre 2012 et 2015. Point à souligner, le périmètre géographique a un impact sur le montant de l'enveloppe financière, mais également sur sa composition selon le nombre de régions éligibles.

André DEWEZ déclare que les propositions actuelles ne touchent pas à l'article 16 du règlement FSE relatif aux critères d'éligibilité des régions. Il précise aussi que la décision d'un budget supplémentaire d'un milliard d'euros pour l'IEJ sera prise au niveau politique, d'ici la fin de l'année, tandis que la partie réglementaire sera tranchée, d'ici 12 à 15 mois.

- Actualités nationales

Carine CHEVRIER aborde les délégations de compétences aux Régions dans le cadre de la loi NOTRe et la nécessité d'arrêter un mode opératoire sur le FSE sous la forme de « parts réservataires ».

Corinne VAILLANT explique, s'agissant de la plate-forme Etat/ Régions du mois de mars 2016, que, dès lors qu'il existe une délégation de compétences sur un champ, celle-ci s'exerce aussi sur les crédits FSE qui y sont associés. Considérant qu'il était préférable d'éviter de s'engager dans une lourde procédure de révision des programmes, la DGEFP et Régions de France ont acté le fait de travailler sur un principe de parts réservataires. Les régions qui auraient des délégations de compétences auront en quelque sorte un droit de tirage sur les crédits des PO nationaux, sur le champ de compétences qu'elles détiennent. Point à souligner, il n'y aura pas de modification du PO, donc pas de négociations avec la Commission Européenne pour la mise en œuvre de cette plate-forme qui sera faite par voie conventionnelle.

Stéphanie VON EUW ajoute que l'objectif de cette délégation de compétences est de créer les conditions d'une coordination plus efficace. Pour ce faire, il conviendra d'être exigeant et professionnel dans la mise en œuvre. Au-delà, l'engagement qui peut être pris, c'est une garantie à la fois de lisibilité des règles pour les acteurs du service public et de la stabilité du PO. Six régions se sont d'ores et déjà portées candidates pour coordonner cette action.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

En réponse à la question de l'identité des six régions candidates, **Stéphanie VON EUW** précise que PACA, Centre-Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Corse et Pays-de-la-Loire n'ont à ce stade fait que manifester leur intérêt d'exercer la délégation de compétences. Sur le fait d'associer les élus communaux et intercommunaux, le diagnostic et l'ambition sont partagés.

Sur la problématique des montages financiers avec les opérateurs chefs de file, **Corinne VAILLANT** indique que celle-ci n'est pas propre au milieu rural et se déclare prête à travailler sur quelques projets concrets avec l'ADF et l'Alliance Villes Emploi sur les sujets de chef de file. S'agissant du sujet du soutien aux structures, il est vrai que les opérations à destination des personnes sont privilégiées compte tenu des cibles de performances à atteindre en termes de participants. Elle propose d'échanger sur cet aspect avec les têtes de réseau.

PROGRAMMATION 2014-2020

- Simplification

Annabelle KARGL effectue un point en matière de simplification du FSE sur les différents travaux engagés au niveau français et européen.

La DGEFP suit avec attention les travaux du groupe d'experts de haut niveau sur la simplification qui a pour objectif de faire des propositions de simplification de la gestion des fonds européens à la Commission européenne. Elle a fait part au Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), de ses propositions qui ont été transmises au groupe d'experts. A ce stade, ce dernier a rendu quatre ensembles de conclusions qui contiennent des propositions de simplification. On peut citer pour exemple, les options de coûts simplifiés, l'accès des PME aux fonds européens, la dématérialisation. Sur tous ces sujets, les experts vont globalement dans le sens souhaité par les autorités françaises.

Le second niveau d'échanges sur la simplification est un réseau thématique constitué de représentants des autorités de gestion de 23 Etats membres, en plus de la Commission, auquel la DGEFP participe. Ce réseau est un lieu de partage de bonnes pratiques, mais aussi d'identification de propositions d'amélioration de la gestion. Une nouveauté, la DGEFP sera à l'avenir accompagnée par des représentants des autorités de gestion des régions. La prochaine réunion est programmée fin octobre 2016.

S'agissant des propositions faites par la France, elles prennent la forme de notes inter-fonds des autorités françaises envoyées à la Commission européenne par le SGAE. Elles contiennent des propositions générales de simplification visant notamment à :

- assurer la compatibilité entre la réglementation du FSE et la réglementation des aides d'Etat,
- publier la réglementation et les documents d'orientation, traduits en français pour une appropriation rapide, et dans les temps, en limitant ainsi la rétroactivité des interprétations.

Les autorités françaises ont également des propositions plus concrètes, par exemple :

- sur les audits et contrôles, la demande est d'appliquer au moment de l'audit les normes en vigueur au jour du conventionnement, évitant ainsi l'application rétroactive de normes qui n'étaient pas forcément connues auparavant,
- de relever à 300 000 € le seuil en-dessous duquel le nombre d'audits est réduit au lieu de 150 000 € aujourd'hui,
- de relever le taux d'erreur acceptable de 2 % sur le PO pour les irrégularités non frauduleuses.

- d'alléger les justificatifs à fournir, par exemple, en justifiant les dépenses de personnel uniquement par les contrats de travail et les bulletins de salaire.
- sur la question du suivi du temps pour les personnels à temps partiel fixe (ayant une quotité de travail prédéterminée sur l'opération), il est proposé de justifier ces dépenses de personnels par des contrats de travail ou des fiches de postes.
- Enfin, sur la justification du domicile des participants aux opérations IEJ, la France propose de justifier le domicile du bénéficiaire.

A ce jour, la Commission a répondu sur deux points. Concernant la justification des personnels à temps partiel, elle a confirmé que la signature de fiches de temps n'est pas nécessaire si la quotité de travail à temps partiel est fixe. Sur la justification de domicile des participations à l'IEJ, elle s'est prononcée pour une solution à trouver au plan national, actuellement toujours en discussion.

Sur les modifications réglementaires à venir, la Commission a présenté son projet de règlement modificatif dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP). Ce projet de règlement instituera un nouveau règlement financier et modifiera entre autres les deux règlements applicables au FSE. Il contient des avancées intéressantes, certaines en accord avec des propositions françaises. L'objectif est une entrée en vigueur au 1er janvier 2018. A ce stade, le texte est en cours d'expertise, les négociations sont en cours via le Secrétariat général aux affaires européennes.

On peut citer quelques exemples d'avancées inscrites dans le projet de règlement :

- Le projet de règlement précise qu'il n'est pas nécessaire d'apporter une preuve de l'acquittement des dépenses en cas d'utilisation de coûts simplifiés,
- il prévoit la dispense de fiches de temps pour les personnels à temps partiel fixe,
- sur l'application d'un taux forfaitaire de maximum 40 % de dépenses de personnel, le texte précise que « **les indemnités et allocations versées aux participants** » ne seront plus couvertes par le calcul. Elles devront donc être présentées au réel, en plus des dépenses calculées par application du taux forfaitaire de 40%.
- Enfin, une dernière disposition prévoit la possibilité pour la Commission de publier sa doctrine d'audit et de contrôle en amont.

La DGEFP compte s'engager sans tarder dans la voie ouverte par ces textes. Les modifications pouvant être mises en œuvre sans attendre la publication du règlement le seront (ex : la justification des dépenses de personnels), l'objectif étant une entrée en vigueur en 2017.

A ce stade, certaines demandes des autorités françaises n'ont pas été reprises dans le projet de règlement, ainsi la compatibilité entre la réglementation des fonds

européens et la réglementation des aides d'Etat, le principe de non-rétroactivité de la norme d'audit, le doublement du seuil des opérations, et le taux d'irrégularité acceptable de 2 %.

Paola BERTOLISSI, Commission Européenne, déclare que la proposition de révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) est accompagnée de propositions de modifications du règlement financier et d'un éventail de textes législatifs concernant les programmes pluriannuels. Les modifications ont été regroupées dans une proposition législative appelée **Règlement OMNIBUS** dont le but est de garantir une approche cohérente et efficace dans le processus d'adoption. A ce stade, les propositions de la Commission doivent être débattues avec les autres institutions.

Les modifications proposées prennent en compte une série de recommandations formulées par le groupe de haut niveau sur la simplification et s'inscrivent en général en faveur d'un budget axé sur les résultats. Les quatre rubriques sont l'allègement de la charge administrative pour les bénéficiaires, l'amélioration des synergies avec d'autres instruments de l'Union, la rationalisation des instruments financiers et l'accroissement de la flexibilité.

Concernant l'allègement de la charge administrative, les propositions visent à approfondir et élargir le recours aux options de coûts simplifiés, à harmoniser la mise en place des options de coûts simplifiés entre les différents fonds ESI. La Commission sera également en mesure d'adopter des actes délégués afin de définir des méthodes de calcul additionnelles de ces options de coûts simplifiés. Par ailleurs, la responsabilité de l'autorité de gestion concernant la vérification des demandes de paiement a été clarifiée : l'autorité de gestion ne doit pas contrôler si les dépenses déclarées ont été acquittées, mais seulement vérifier si les conditions pour le remboursement sont remplies.

Une autre possibilité proposée est l'introduction d'une disposition autorisant le financement d'une opération sur la base du respect de conditions liées au progrès de sa mise en œuvre, plutôt que sur la base du coût de l'opération. L'idée est d'expérimenter et de donner plus d'importance à la réalisation de résultats par rapport à la conformité de la dépense. En outre, la Commission propose de rationaliser l'exigence réglementaire afin d'encourager le recours au Plan d'action commun. Un dernier exemple de modification concernant le FSE porte sur les indicateurs : la fréquence de communication de certaines données sera réduite à deux fois par an, sur la base d'un échantillon représentatif, pour les indicateurs communs qui portent sur les ménages sans emploi avec des enfants à charge.

Sur la politique de cohésion post 2020, un travail est en cours basé sur les réflexions du groupe de haut niveau, concernant les propositions de révision à mi-parcours et sur une série de pistes qui seront également explorées par le biais d'un groupe de travail FSE créé au sein du comité FSE. Selon un calendrier indicatif à ce stade, les propositions seront faites fin 2017 pour le cadre financier, et au premier trimestre 2018 pour le nouveau paquet législatif. Les grands thèmes qui se dégagent de la discussion autour de la nouvelle programmation sont pour l'instant la simplification, le renforcement des instruments financiers, l'autonomie des Etats

quant au système d'audit et de contrôle, l'articulation entre les fonds structurels d'investissement européens et les fonds européens pour les investissements stratégiques, une meilleure synergie entre les réformes structurelles et les interventions des fonds de cohésion.

Gilles MERGY, Régions de France, salue la mémoire d'Egidio CANCIANI, puis souhaite la bienvenue à son successeur.

En matière de simplification, il déclare que la vision des régions est convergente de celle de l'Etat. Elles se sont investies depuis plusieurs mois dans ce chantier afin que des mesures immédiates soient mises en œuvre. Elles prennent acte des réponses d'ores et déjà apportées, qui paraissent aller dans le bon sens, mais considèrent que cela reste insuffisant au regard du travail restant à fournir.

Les régions ont porté un certain nombre de propositions, très largement en phase avec celles de l'Etat, à l'exception de la dernière. Une première proposition est de stabiliser le cadre juridique en début de période de programmation, donc de ne pas rajouter de normes notamment en matière d'audit. Une seconde est de réduire le nombre de pages du document portant les règles applicables en matière de gestion des fonds européens. La troisième consiste à changer de paradigme et de partir sur une relation de confiance entre la Commission européenne, les Etats membres et les autorités de gestion en matière de fonds structurels européens et d'investissement. Ceci implique de faire le distinguo entre ce qui relève de la fraude et de l'erreur non intentionnelle, évitant ainsi un climat permanent de défiance. La quatrième proposition est de sortir la politique de cohésion du champ des aides d'Etat, donc d'appliquer le modèle qui existe sur le programme Horizon 2020 afin de simplifier le dispositif. Enfin, la dernière est d'éviter que les autorités françaises ne rajoutent des textes réglementaires à la réglementation européenne.

- Point sur la mise en œuvre de la stratégie de communication

Christophe GARNIER, Chargé de communication DGEFP, rappelle que la stratégie de communication du FSE est désormais axée sur le site internet, puis articulée avec des actions physiques.

En matière de site internet, une refonte en profondeur a été réalisée. Celui-ci sera articulé davantage avec les outils techniques à disposition, notamment MDFSE, mais également intégré dans l'environnement de travail proche, en mettant en valeur les informations disponibles autour de l'Europe en France, à travers la promotion du site portail FESI de la Commission Européenne et via le site du Ministère. En parallèle, une action est menée sur les réseaux sociaux : un profil a été activé sur Twitter, il sera fait de même avec Facebook et LinkedIn dans les prochains mois.

Le repositionnement du site accompagne l'objectif de mise en avant des résultats des programmes et des projets, mais vise également une logique « média » de mise en valeur des informations au-delà de l'aspect gestion. La page d'accueil, plus dynamique, fournira un renouvellement proactif des informations, à la fois

qualitatives et quantitatives. Elle intégrera également une rubrique « Dossiers thématiques » afin de traiter plus en profondeur certains enjeux liés à la mise en œuvre des programmes (ex : l'emploi des jeunes, l'économie sociale et solidaire). La rubrique « Décryptage » remettra en perspective les évolutions des données et traitera de manière approfondie les résultats. La rubrique « Candidater et gérer » permettra un accès à des informations de premier niveau à destination des porteurs de projets. En parallèle, des outils explicatifs (ex : tutoriels) seront mis en place destinés à expliciter certaines notions. La mise en ligne du site est programmée d'ici la fin du mois.

S'agissant des opérations mises en œuvre, le Village des Initiatives FSE, programmé les 5 et 6 décembre 2016, a pour particularité d'avoir noué un partenariat avec France Stratégie et le Centre des Jeunes Dirigeants. La volonté de ces deux journées est de réinscrire l'action du FSE dans son environnement en travaillant principalement sur les thématiques du développement durable et de la transition numérique. La seconde opération est les « Trophées des Initiatives FSE » dont l'objectif est de mieux valoriser les actions des porteurs de projet en termes de réalisations ; la cérémonie de remise des prix se fera le 5 décembre 2015 au Village FSE.

En complément, **Gilles MERGY** indique que les régions ont mis en place des stratégies de communication régionales inter-fonds, notamment sur les portails internet destinés aux bénéficiaires ; elles ont veillé à y associer les Direccte. L'enjeu est d'avoir une approche cohérente avec celle de l'Etat b sur la communication autour du FSE en région pour montrer le continuum des actions conduites.

Paola BERTOLISSI souligne la nécessité de valoriser les résultats auprès du grand public, d'assurer la complémentarité et la coordination des actions d'information compte tenu de la multitude d'acteurs qui ont légitimité à intervenir sur le fonds social, mais aussi de communiquer sur l'IEJ.

D'un point de vue réglementaire, elle rappelle que deux bilans sur les activités de communication sont prévus en 2017 dans le cadre des programmations 2007-2013 et 2014-2020.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CNS DU 29 SEPTEMBRE 2015

Carine CHEVRIER valide l'adoption du compte-rendu.

Puis, elle clôture la séance après avoir remercié les participants de leur présence.